

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique FIAT - ALLIS	Type 3 4 5 B	Fiche d'homologation N° CH 5273 03
---	------------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur	FIAT-ALLIS UK LTD, Essending, Stamford, Lincolnshire / GB		
Identification	"345 B" sur la plaquette du constructeur		
	"12 L" devant le No du châssis		
Plaquette constr.	à l'avant, dans cabine, au-dessous du tableau de bord		
N° du châssis	à gauche, derrière l'échelle		
Ident. du moteur	"248 U" à gauche, à l'arrière, en haut, sur le bloc		
Importateur princ.	ROBERT AEBI AG, Baumaschinen, Postfach, 8023 Zürich / 8105 Regensdorf		
Véhicule homologué	12L C2477	Signes fixes dans code du type	345 B / 12 L

Chassis				Moteur			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	PERKINS	Type	248 U
Direction	hydrostatique (système Orbitrol)			Construction	en ligne	Temps	4
Transmission	inverseur			Carburant	D	Position	arrière
Nombre de vitesses	3	Entraînement	toutes roues	Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	4
Frein de service	hydraulique, 1-circuit, à expansion interne sur toutes les roues			Alésage	101	Course	127
	assistance hydraulique *)			Cylindrée	4068	CV-impôt	20,72
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur cardan			Puissance en CV	82 DIN	à l/min	2500
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire			Bruit à proximité	91	dB/A à l/min	2675 (**)
Ralentisseur				Silenceux	1= 470 x Ø 152 mm		
Contrôle 2 circ.				Mesure des gaz	Bacharach 5/Bosch noirissement 3,6		
				Déparasitage	- (2200 t/min)		

Carrosserie	pelle			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	1	Indic. vit.	-	Poids à vide	3700	3620	7320
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	de chaque côté	Charge utile			
Cale	1/ 400x300x230	Attelage	AR= broche	Poids total			
Antivol				Garantie fabr.			
Nombre de places	t 1 av	centre	ar	Dimens. pneus	15.5 - 25	15.5 - 25	(Variantes
				Ply / bar	12 / 2,5	12 / 2,5	voir
Dimensions	int.	ext.		Charge	6320	6320	remarques)
Longueur		5800	Empattements	pour V max	50	50	
Largeur		2250					
Hauteur		3000	Voie	Garantie poids remorquable avec frein			
Porte à faux	lat.		av	1778	ar	1778	Garantie poids remorquable sans frein
	av	2112	Voies				Garantie poids de l'ensemble
	ar	1250	Braquage	g	8500	d	8600
Distance volant - vers l'avant du véhicule					Poids remorquable testé		
					Vitesse maximale selon le constructeur		
					31,8 km/h		
					Vitesse maximale testée		
					35,9 km/h		

Equipement	§)	
Feux de route	NIOX CH 1 2161 01	
Feux de croisement	NIOX CH 1 2161 01	
Feux de position	NIOX CH 1 2161 01	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	R-S1 (E)	
Clignoteurs	av	AV 4-5 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av	A (E)
Feux complément.	2/ lampes de travail, à l'arrière	
Eclairage plaque	1/ combiné à gauche	
Essuie-glace	1/ balais avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	BOSCH CH 5 0301 01 / CH 5 0301 02 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (vhc. spécial)		
Marque et type	FIAT - ALLIS 345 B		
Homologation			
N°	CH 5273 03		
Carrosserie	pelle		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	7320	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	20,72
Poids total		Cylindrée	4068

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3550 mm.
- ***) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 26,9 km/h, A3, IA 19,25 = 84 dB/A.
- +) Frein de service : lors d'une défaillance du moteur, l'assistance hydraulique est assurée par un groupe hydraulique auxiliaire entraîné par courant électrique; indication de l'enclenchement par lampe-témoin et vibreur.

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noie: sur la protection de la pelle;
- 138 - protection : sur les dents de la pelle;
- 141 - doivent être assurés : les leviers de commande de la pelle, par un arceau;

- les bavettes arrière et les feux prescrits doivent être montés;
- V-max. inférieure à 40 km/h.

W Zurich, 17.8.77/Regensdorf, 31.10.77/Regensdorf, 30.8.78

. Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules